

2

CONNAITRE LE FONGECIF MIDI-PYRÉNÉES

Le FONGECIF Midi-Pyrénées est un FONds paritaire interprofessionnel régional agréé pour la GÉstion du Congé Individuel de Formation.

N° d'Agrément officiel : 13 (JO du 21.04.1983)

SES MISSIONS

Le FONGECIF Midi-Pyrénées a pour mission :

- d'accompagner, de conseiller, les publics salariés ou certains demandeurs d'emploi dans la mise en œuvre d'un projet de formation,
- d'informer sur les différents dispositifs de la formation professionnelle, et plus particulièrement sur les mécanismes du congé individuel de formation, du bilan de compétences, de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience),
- de financer tout ou partie des projets de formation des salariés ou de certains demandeurs d'emploi appartenant ou ayant appartenu à son secteur de compétences,
- de collecter les cotisations des entreprises au titre de la participation obligatoire au financement du congé individuel de formation, du bilan de compétences et de la Validation des Acquis de l'Expérience,
- de définir les priorités, les critères et les modalités qui conditionnent l'acceptation des demandes de congé individuel de formation, de bilan de compétences et de la Validation des Acquis de l'Expérience,
- d'habiliter chaque année les organismes prestataires pour la réalisation du bilan de compétences,
- de négocier autant que possible des partenariats en vue de la mise en commun de moyens techniques et financiers au service des salariés relevant de son champ de compétences,
- de relayer régionalement les campagnes d'information et de vulgarisation décidées sur le plan national par le FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels, anciennement FUP).

SES CARACTÉRISTIQUES

Le FONGECIF Midi-Pyrénées est Paritaire

Il comprend :

- une Assemblée Générale de 40 membres,
 - un Bureau de 4 membres,
 - un Conseil d'Administration de 20 membres,
 - une Commission Paritaire de Financement et de Recours,
- avec pour moitié des représentants des syndicats de salariés et pour moitié des représentants des organisations interprofessionnelles d'employeurs,

collège salarié : CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, CGT-FO.

collège employeur : MEDEF Midi-Pyrénées, URPM (Union régionale des petites et moyennes entreprises de Midi-Pyrénées représentant la CGPME), UPAR (Union professionnelle artisanale régionale Midi-Pyrénées représentant les artisans).

Tous les administrateurs, titulaires ou suppléants, travaillent et résident en Midi-Pyrénées.

Le FONGECIF Midi-Pyrénées est interprofessionnel

Il concerne toutes les professions du secteur privé sauf un certain nombre rappelées dans la rubrique "Champ d'intervention" et qui peut évoluer en cours d'année⁽¹⁾.

Le FONGECIF Midi-Pyrénées est Régional

Il a en charge tout Midi-Pyrénées et rien que Midi-Pyrénées. C'est le seul fonds strictement régional pour le financement du Congé Individuel de Formation, du congé bilan de compétences et de la Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE) pour les salariés relevant de son champ d'activité. Il représente la quasi totalité des salariés du secteur privé de Midi-Pyrénées.

(1) En cas de doute, vous renseigner sur ce point auprès du FONGECIF Midi-Pyrénées.

SES MOYENS

◆ Des organes de décision

- Assemblée Générale : une réunion annuelle
- Conseil d'Administration : une réunion bimestrielle
- Bureau : une réunion bimestrielle
- Commission paritaire de financement et de recours : elle étudie les demandes de CIF et les recours lors d'une réunion mensuelle (sauf au mois d'août).

◆ Des organes d'exécution

Une équipe de permanents (18 personnes dont des conseillers qui tiennent des permanences dans chaque département de Midi-Pyrénées).

◆ Des moyens financiers

Collecte de la participation obligatoire des entreprises au financement de la formation (Art. L6331-9 et L6322-37 du Code du Travail) :

- entreprises de 20 salariés et + : 0,20% de la masse des salaires bruts,
- toutes les entreprises : 1% de la masse des salaires bruts des salariés en contrat à durée déterminée,

D'autres contributions publiques ou privées peuvent abonder, accessoirement, ces ressources.

SON CHAMP D'INTERVENTION

◆ Géographique :

Le FONGECIF Midi-Pyrénées s'adresse aux salariés d'entreprises implantées en Midi-Pyrénées, c'est-à-dire dans les départements suivants :

09 - Ariège	12 - Aveyron
31 - Haute-Garonne	32 - Gers
46 - Lot	65 - Hautes-Pyrénées
81 - Tarn	82 - Tarn-et-Garonne

◆ Professionnel :

Ce domaine est susceptible d'évoluer chaque année. La définition exacte et définitive est celle qu'indique le FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels, anciennement FUP).

Le FONGECIF Midi-Pyrénées est concerné par toutes les activités professionnelles, à l'exception des domaines suivants (à titre indicatif)*:

Secteur public	Salariés intérimaires ou permanents d'une entreprise de travail temporaire
Collectivités locales	Les activités de spectacle et d'audiovisuel
EDF - GDF	Une partie du secteur sanitaire et social
Agriculture, coopération agricole	Une partie du secteur associatif
Banque de France	Sécurité Sociale
SNCF	Artisans (leurs salariés peuvent solliciter le concours du FONGECIF Midi-Pyrénées).
Fonction publique territoriale	

**Les salariés travaillant dans ces secteurs d'activité doivent s'adresser à leur employeur pour connaître l'organisme dont ils dépendent pour le CIF. Consulter le FONGECIF Midi-Pyrénées en cas de difficultés.*



CONNAITRE LES PRIORITÉS ET LES CRITÈRES

Le Conseil d'Administration du FONGECIF Midi-Pyrénées définit annuellement une enveloppe financière destinée au financement des congés bilans de compétences.

Ce budget annuel s'articule en enveloppes mensuelles.

Les demandes sont étudiées chronologiquement dans l'ordre de leur enregistrement et dans la limite de l'enveloppe définie chaque mois.